Envoyé en préfecture le 03/02/2026
Reçu en préfecture le 03/02/2026
Publié le
ID : 035-213503519-20260129-01_2026_06-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LE VERGER

DATE DE CONVOCATION 23/01/2026 **NOMBRE DE CONSEILLERS** EN EXERCICE……. 12 PRESENTS……. 08 VOTANTS……. 10	**L'an deux mil vingt-six, le 29 janvier à 20h30,** le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de LE VERGER en séance publique sous la présidence de Madame Sylvie GALIC, Maire de LE VERGER. **Etaient présents :** Thierry BOURVEN, Delphine DELCAMBRE (arrivée au point 4), Robert FOUGERAY, Sylvie GALIC, André GUILLOUX, Nolwenn MARTIN, Antoine NOZAY, Minh-Duc PHAM **Absents :** **Absents excusés** : Patrick CHRISTEL, Sonia LEPAGE, Thomas MATALI, Céline ROLLANT. **Pouvoirs :** De Thomas MATALI à André GUILLOUX, de Céline ROLLANT à Nolwenn MARTIN.

N° 01.2026.06 – FINANCES – Convention d'entretien sur les chemins d'intérêt départemental inscrit au P.D.I.P.R. (Plan départemental des itinéraires de promenades et de randonnées)

La convention d'entretien portant sur les chemins d'intérêt départemental inscrits au PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées) signée le 28/01/2011 entre le Conseil Général et la Commune de Le Verger est arrivée à expiration le 31/12/2024. Il convient donc de la renouveler.
Dans le cadre de cette convention, le Département demande que le conseil municipal délibère sur le bilan d'entretien annuel. Ce bilan fait état de l'entretien du sol, des haies, des points noirs résorbés et à résorber, des besoins en plantation et de l'état du balisage.
Cette convention ainsi que le bilan d'entretien s'y afférant permettent à la commune d'obtenir une subvention de la part du Conseil Départemental pour l'entretien des chemins de randonnées.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du conseil municipal décident :
- de renouveler la convention d'entretien des chemins d'intérêt départemental à compter du 1er janvier 2025 pour une durée de 5 ans.
- de valider le bilan d'entretien 2025.
- d'autoriser Madame le Maire à demander la subvention du Conseil Départemental et à signer toute pièce relative à ce dossier.

Le secrétaire de séance,
André GUILLOUX

Le Maire,
Sylvie GALIC